



République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 02/10/2026

L'an 2026 et le 2 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 25/09/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noémie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, PLUMIER Julie, MM : BLANDIN Jean-Yves, CARLETO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h57), COWET Vincent, GERNO Anthony, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime, SARAZIN Claude

ABSENT(S) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra à M QUESNEL Maxime, MM : ANDRE Mathieu à MME HERVOT Noémie, GILLES Emmanuel à M GERNO Anthony

Absent(s) : M. RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mickaëlle PIEL

9. 2026-115 LOTISSEMENT COMMUNAL LA DOUE INDEMNITES D'ÉVICTION

Dans le cadre du projet de lotissement communal dit de « La Doue », sis Rue Rencontre, l'acquisition des parcelles à vocation agricole impliquent l'éviction des exploitants moyennant une indemnité.

3 Parcelles agricoles composent une partie de ce lotissement :

- YT.133 d'une superficie de 6 733 m²
- AD.39 d'une superficie de 6 915 m²
- AD.325 d'une superficie de 10 776 m²

Le Conseil municipal est informé que suite à la délibération 2021-009 en date du 19 février 2021, fixant l'indemnité d'éviction de la parcelle YT.133, la somme due a été versée à la EARL BARRE Emmanuel le 2 décembre 2022.

L'acquisition des parcelles AD.39 et AD.325 étant intervenue ultérieurement, les protocoles ont été négociés et réalisés par la Chambre d'Agriculture en novembre 2025 et font état des indemnités suivantes :

Le secrétaire de séance

Mickaëlle PIEL

Pour exécution,
Le Maire,

Paul RODRIGUEZ



Nom Exploitant	N° Parcelle	Superficie	Indemnité
EARL DU BOIS GLE M ROLLAND Sylvain	AD.39	6 915 m ²	7 257.00 €
SCEA BARRE M BARRE Emmanuel	AD.325	10 776 m ²	17 811.00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D'autoriser le versement des indemnités d'éviction aux exploitants agricoles comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance



Mickaëlle PIEL

Pour exécution,
Le Maire,



Paul RODRIGUEZ

